Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Société Biopôle : désignation des cinq membres du Conseil d'administration

La gestion par l'Etat de la Société Biopôle SA à Vennes - pôle de développement ultra stratégique de 50'000 m2 - ayant été écartée, il convenait de désigner des personnalités capables de défendre l'intérêt public, équiper et valoriser le futur parc technologique en y amenant des activités à forte valeur ajoutée. Le Conseil d'Etat a ainsi désigné, respectivement pris acte de la désignation, des cinq membres du Conseil d'administration de cette Société.

MM. Jean-Marc Tissot, directeur financier et administratif de l'ISREC, Jean-Paul Depraz, directeur administratif de l'UNIL, Giuseppe Pantaleo, professeur à la Faculté de Médecine de l'UNIL (division d'immunologie et d'allergie), Rolland-Yves Mauvernay, président de Debiopharm SA, et Stéphane Muller, directeur dès le 1er août 2004 de la Société de gestion d'immeubles SOGIROM, filiale de la BCV, ont été désignés, par l'Etat de Vaud, par la Ville de Lausanne et par la commune d'Epalinges. Il s'agit, en effet, de faire le point sur les compétences supplémentaires à mobiliser après quelques mois de fonctionnement. du Conseil. Ces désignations ont été décidées après consultation de l'Association Biopôle, du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), du Rectorat de l'Université et des communes de Lausanne et Epalinges.

Une convention sera signée entre les membres du Conseil représentant l'Etat et l'Etat afin que les obligations d'information soient définies, la supervision générale des activités étant assurée par le Département de l'économie (DEC), en collaboration avec le Département des finances (DFIN) et le DFJ. La convention prévoira deux instances consultatives : une commission scientifique, chargée d'examiner la valeur ajoutée des projets scientifiques des entreprises ou laboratoires désireux de s'installer sur le site, dans laquelle seront représentés l'UNIL, les Hospices cantonaux et l'EPFL, ainsi qu'une commission technique, consultée à propos des aménagements, dans laquelle seront notamment représentés le Service de l'aménagement du territoire, et les communes de Lausanne et Epalinges.

En automne 2003, le Grand Conseil avait accepté la valorisation du Biopôle de Vennes, destiné à se spécialiser dans les domaines de la santé, notamment dans les activités à haute valeur ajoutée du secteur médical. Afin de favoriser une valorisation rapide des

terrains propriétés de l'Etat - susceptibles d'accueillir entre 1500 à 1800 postes de travail - le Grand Conseil avait accepté de transférer la propriété foncière des parcelles au sein d'une société anonyme, dont les actionnaires demeurent les pouvoirs publics concernés, soit l'Etat (97,5%), la Ville de Lausanne (1,25%) et la commune d'Epalinges (1,25%).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 juillet 2004

DEC, Philippe Sordet, chef du Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), 021 316 63 99 - philippe.sordet@selt.vd.ch